

Kinshasa, RD Congo, 22 novembre (Infosplusgabon) - Dans un communiqué publié ce jeudi, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de la République démocratique du Congo invite les acteurs politiques au respect des dispositions prises pour la campagne électorale pour l'élection présidentielle, les élections nationales et provinciales du 23 décembre prochain, qui commence ce jour à minuit pour se terminer le 21 décembre à minuit sur toute l'étendue du pays.

Le communiqué rappelle notamment que seuls les regroupements politiques et les candidats indépendants ou leurs délégués sont habilités à organiser des réunions électorales qui se tiennent librement sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, les organisateurs des manifestations et rassemblements électoraux doivent veiller à leur bon déroulement, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et le respect de la loi, mais peuvent, le cas échéant, demander l'assistance des agents de la Police nationale congolaise.

La CENI rappelle également que l'apposition d'affiches, de photos et d'autres effigies de propagande électorale est autorisée dans les conditions énumérées à l'article 39 des mesures

d'application, c'est-à-dire que, tout affichage est interdit sur les édifices publics et chaque candidat indépendant, parti ou regroupement politique ne peut installer, à ses frais, à proximité du Centre de vote qu'un seul panneau d'affichage.

Les candidats peuvent s'exprimer librement au cours de leur campagne électorale, en évitant de tenir des propos injurieux ou diffamatoires ou susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait prévu et réprimé par les lois de la République, indique encore la CENI .

FIN/INFOSPLUSGABON/JHN/GABON2018

© Copyright Infosplusgabon